

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Une conséquence de l'abolition de la traite des Noirs : l'expérience de Mana en Guyane

René BELENUS

Number 180, May–August 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1053528ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1053528ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

BELENUS, R. (2018). Une conséquence de l'abolition de la traite des Noirs : l'expérience de Mana en Guyane. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (180), 27–36. <https://doi.org/10.7202/1053528ar>

Une conséquence de l'abolition de la traite des Noirs : L'expérience de Mana en Guyane¹

René BELENUS²

L'abolition de la traite a dans les colonies des effets à plus ou moins longs termes eu égard à l'importance prise par la traite clandestine jusqu'au début de la Monarchie de Juillet. Dans le cas spécifique de la Guyane, elle prend une tournure originale liée au fait que cette colonie n'avait toujours pas réussi à trouver sa voie, à s'affirmer comme colonie d'exploitation, continuant à accumuler espoirs et déceptions au fil des siècles de colonisation.

La Guyane est, en effet, la terre des multiples échecs de colonisation depuis le XVII^e siècle. La chaleur et l'humidité et, plus encore, l'immense forêt équatoriale font qu'elle est souvent considérée comme particulièrement insalubre, ce qui est bien commode pour expliquer les échecs des Français comparés aux expériences plus ou moins réussies des Hollandais et des Portugais confrontés aux mêmes paramètres climatiques.

Pays mythique considéré comme l'eldorado par des aventuriers au tout début du XVII^e siècle, le vieux rêve d'une France équinoxiale, concrétisé par la prise de possession de Cayenne par La Ravardière en 1604, est brisé par les Portugais qui en chassent rapidement les Français. En 1643, c'est le régime tyrannique instauré par Poncet de Brétigny qui provoque la révolte des colons et, surtout, des Galibis qui égorgent les Français installés dans cette région.

Nouvel échec, durant les années 1650 avec la colonie de Royville que la Compagnie des 12 seigneurs avait tenté d'implanter en reproduisant les traditions de la noblesse française. L'entreprise vire au cauchemar au bout de quelques mois.

1. Communication du séminaire

2. Docteur en histoire, membre du Conseil d'Administration de la Société d'Histoire de la Guadeloupe.

Mais la catastrophe la plus mémorable reste l'échec retentissant de l'expédition de Kourou voulue par Choiseul soucieux, après le traité de Paris de 1763 et la perte du Canada, de reconstituer une colonie de peuplement française en Amérique du Sud. Sur les 12.000 colons acheminés vers Kourou, plus de 8000 sont décimés par la famine et la fièvre jaune du fait d'une mauvaise préparation de l'expédition.

Sous la Révolution, la Guyane est érigée en bagne notamment pour les prêtres réfractaires déportés par le Directoire. Relégués à l'intérieur des terres, la plupart succombent aux privations et au paludisme.

L'évocation de cette succession d'échecs dans la colonisation de la Guyane par les Français n'est pas innocente car, quoiqu'elle salisse durablement l'image de ce pays, ne décourage pas pour autant les rêves d'une mise en valeur de ce territoire gigantesque. C'est en tous cas ainsi qu'il faut interpréter la volonté affichée sous la Restauration de privilégier de nouveau l'espace guyanais pour reconstituer l'empire colonial américain, bien malmené par la perte de Saint Domingue, l'occupation de la Guadeloupe et de la Martinique entre 1810 et 1815 et celle de la Guyane par les Portugais jusqu'en 1814.

L'ECHEC DE « LA NOUVELLE ANGOULÊME ».

Dans ce contexte, l'abolition de la traite vient à point nommé pour relancer l'idée d'une colonie de peuplement qui, à l'image du Canada français, aurait une main-d'œuvre exclusivement blanche. La Guyane va-t-elle enfin trouver sa voie, son essor ? Nous verrons qu'une fois de plus, l'évolution des choses sous la Restauration et la Monarchie de Juillet fera que l'on s'éloigne bien vite des objectifs de départ.

En 1817, la Guyane compte alors 16.500 habitants dont 700 Blancs, 800 Libres de couleur et 15.000 esclaves. Un premier groupe de colons composé de familles françaises, allemandes et acadiennes s'installe dans les vallées de Kourou et de Sinnamary à l'ouest de Cayenne.

En 1819 le Ministre de la Marine confie à un ancien préfet, M. Catineau-Laroche et au gouverneur Laussat le soin d'élaborer un plan de colonisation avec des cultivateurs européens. Il en résulte que seules les grandes plaines proches du littoral situées au nord-ouest de la Guyane se prêtent à cette expérience. En 1820, Catineau-Laroche dirige un voyage d'étude à partir de l'embouchure de la Mana, remonte la vallée de cette rivière et y fait établir deux postes sur la rive gauche. Il en conclut que cette zone est tout à fait propre à une colonisation, mais à condition de l'isoler de l'ancienne colonie de l'île de Cayenne afin, écrit-il, « d'éviter la contagion des mœurs de celle-ci où le travail de la terre est fait exclusivement par des esclaves ».

Il met en valeur l'importance des cours d'eau pour la navigation, la source de richesses que constituent les forêts et les terres basses et alluvionnaires pénétrant vers l'intérieur jusqu'à trois lieues de l'embouchure de la Mana. Néanmoins, son projet est combattu de l'intérieur d'abord par le gouverneur Laussat qui estime que le climat de la Guyane est beaucoup trop dur pour que des Européens puissent y effectuer un travail agricole et cultiver des denrées coloniales comme le café, la canne à

sucré ou le cacao. Il souligne aussi l'absence de port pour relier Mana à Cayenne.

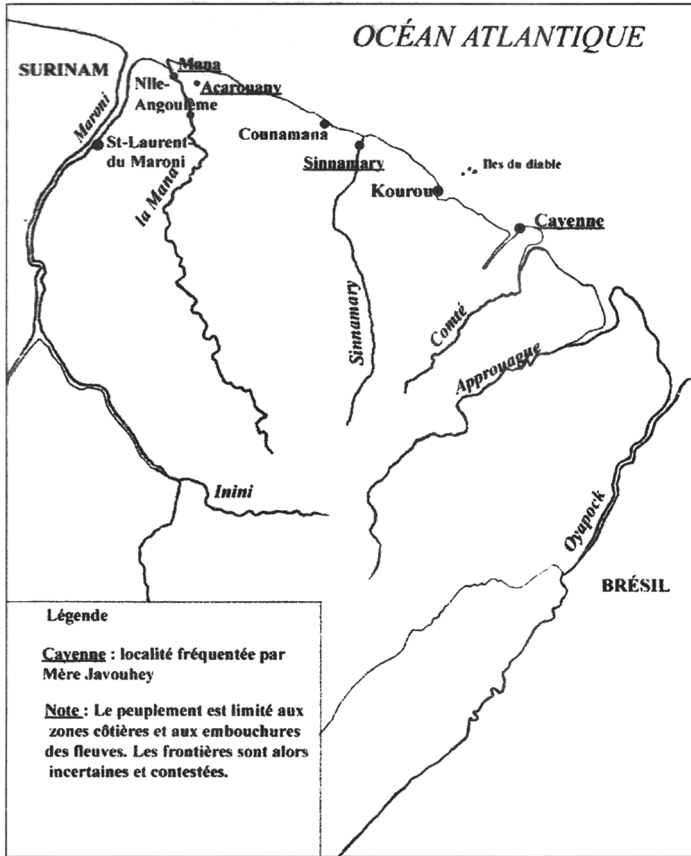
En fait, le gouverneur ne fait que relayer les doléances des propriétaires de Cayenne, très défavorables aux idées de colonisation blanche et qui dénoncent les propos jugés ultra-libéraux de Catineau Laroche qui sont, à leurs yeux, « incendiaires dans les pays où l'on a tant à redouter des esclaves ». Ils revendiquent le recours à une main-d'œuvre noire, estimant que la Guyane, contrairement aux Antilles, n'a pas réussi à faire le plein d'esclaves au temps où la traite était tolérée. La solution pour eux consiste à engager des nègres en Afrique, de leur plein gré, pour venir cultiver les terres.

Mais le gouvernement français qui suit de près ce dossier nomme un nouveau gouverneur, le baron de Milius qui commence un début d'aménagement au fond de l'embouchure sur la rive de la Mana, à douze lieues de la mer, avec la construction de carbets et l'ouverture d'une piste. Ce lieu est dénommé la Nouvelle Angoulême, en raison de l'intérêt qu'y portait la duchesse d'Angoulême. Aux colons installés dès 1821 viennent s'adjoindre en décembre 1824, trois familles jurassiennes, recrutées pour un premier essai. L'administration leur fournit bâtiments, outils et terres défrichées.

Mais cette première expérience, dite de la Nouvelle Angoulême, s'avère être un échec : les nouveaux colons sont d'origine modestes, des orphelins pour les femmes, des ouvriers inaptes au travail agricole pour les hommes. Les fièvres font des ravages, des récoltes insuffisantes, le découragement et les querelles font que l'échec est entièrement consommé au bout de deux ans. En 1828, les familles isolées obtiennent leur rapatriement en France.

Le Ministère de la Marine trouve néanmoins une solution de remplacement. En effet, depuis 1822 des religieuses de la Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Cluny ont participé directement aux premiers essais d'implantation européenne à Mana pour prodiguer des soins aux ouvriers qui préparaient les terres. La Fondatrice de cette Congrégation, Anne-Marie JAVOUHEY, bien informée par ses Sœurs des déboires de l'entreprise, propose au Ministre de former à la Mana un établissement de culture. En dépit de l'opposition du gouverneur, elle recrute des volontaires et développe le projet d'y envoyer aussi des orphelins abandonnés. Tous s'engageraient à travailler trois ans pour la communauté et recevraient ensuite une concession de terre. La Mère Javouhey met tout son poids dans la balance et parvient à obtenir l'accord du Ministre lorsqu'elle décide de faire en personne le voyage à Mana pour diriger elle-même l'entreprise en compagnie de quarante religieuses et de 57 ouvriers et cultivateurs. L'administration accepte de prendre en charge les frais de voyage, la préparation des logements, les premiers défrichements et la fourniture d'outils et de vivres pendant 18 mois.

Les deux navires conduisant l'expédition arrivent à Mana en août 1828. La Congrégation religieuse reçoit, en décembre 1828, un terrain défriché de 15 hectares sur la rive gauche de la Mana, à deux lieues et demi de son embouchure. La Mère JAVOUHEY envisage d'y établir une société de type religieux sur le modèle des réductions des Jésuites au Paraguay, ou de celles que ces mêmes Jésuites avaient réalisé en Guyane même au XVIII^e siècle, avec les Indiens Galibis.



Carte de la Guyane

MANA I

Cette première expérience, connue sous le nom de Mana I, pilotée par plusieurs membres de la famille JAVOUHEY et formée de colons originaires de Bourgogne, d'Alsace et de la région parisienne, comporte aussi de plus en plus de Noirs, mis à leur disposition par le gouverneur comme main-d'œuvre pour les gros travaux. Le gouverneur Jubelin leur confie également 24 enfants Noirs qu'il avait rachetés. Dans la foulée, la Mère JAVOUHEY parvient à racheter à leurs propriétaires une vingtaine de Noirs marrons qui avaient abouti sur les terres de Mana.

L'entreprise démarre sous les meilleurs auspices : l'on commence à planter des bananiers, des choux caraïbes, des haricots, du manioc,

du riz et du maïs. Les récoltes sont abondantes et l'on compte jusqu'à 300 têtes de bétail en 1830. La Mère Javouhey continue de défendre son projet d'agrandissement de la concession envisageant d'occuper les terres jusqu'au Maroni, à la frontière du Surinam. Le gouverneur lui rappelle que l'entreprise n'est qu'une expérience pour savoir si « une colonisation à bras de Blancs est possible en Guyane » et que les subventions cesseraient au 30 août 1830. Il est de toutes façons convaincu que le climat est hostile à une colonisation européenne et que, vu la diminution du nombre de colons, l'expérience ne pourra survivre qu'en faisant appel aux Noirs.

Sur ces entrefaites surviennent les Trois Glorieuses et l'avènement de la Monarchie de Juillet. Les journées révolutionnaires étant suivies d'une forte réaction anticléricale, s'ajoutant à la crise économique, les nuages ne tardent pas à s'accumuler pour l'expérience de Mana : la fin de l'engagement des colons s'accompagne de nouveaux départs et de problèmes de trésorerie précisément au moment où l'établissement de Mana est concédé à la communauté religieuse par délibération du Conseil privé de la colonie.

Mais le nouveau Ministre de la Marine ne porte aucun intérêt au développement de la colonisation de Mana et encore moins au projet d'y envoyer des orphelins. Mana I entre donc dans une période de crises qui s'explique par l'arrêt programmé des subventions et par les nouvelles orientations politiques en France. Mais à la source, Mana I pâtit d'un malentendu fondamental entre la vision de la Mère Javouhey et celle des colons : la religieuse avait organisé la vie communautaire selon les règles religieuses. Or, tout autre était la réalité du point de vue de nombreux colons, jeunes et venus pour faire fortune et non pour mener une vie monastique. Leurs départs remettent en cause la viabilité de l'entreprise.

Vu de Cayenne, le projet est très critiqué car d'aucuns estiment cet argent mal utilisé. Le clergé lui-même critique cette trop grande concentration de jeunes religieuses au milieu des colons

Sous la Monarchie de Juillet, la répression effective de la traite clandestine va offrir de nouvelles opportunités à l'expérience Mananaise.

On étend à la Guyane, par la loi du 4 mars 1831, le système des engagés à temps, en vigueur au Sénégal, selon lequel tous les Noirs appartenant au gouvernement et ceux pris en mer lors des opérations d'arraisonnement des bateaux négriers dans le cadre de la lutte contre la traite clandestine, sont affranchis, mais doivent un engagement de 7 ans avant que leur liberté ne devienne effective.

Les colons antillais voient d'un mauvais œil la cohabitation de ces travailleurs africains appelés à être affranchis avec leur main-d'œuvre esclave. Beaucoup préconisent de s'en débarrasser en les fournissant à la Guyane qui manque cruellement de bras. En juin 1833, le ministère de la Marine demande son avis au Conseil Colonial de Guyane qui propose soit de les renvoyer en Afrique, soit de les regrouper à Mana. Mais ils préconisent de préférence leur répartition sur les diverses habitations avec des contrats d'engagement. Le Ministère lui, y voit un moyen de relancer la mise en valeur du nord-ouest guyanais.

MANA, « NOTRE NOUVELLE PATRIE »



Portrait de la Mère JAVOUHEY

La Mère JAVOUHEY qui a regagné la France en 1833, après cinq années de présence à Mana, propose au Ministre un nouveau projet consistant non plus à mettre en valeur Mana au moyen de colons européens, mais de la peupler de Noirs provenant de saisies de traite et d'engagés à temps. Son projet qui va être encouragé par la toute nouvelle *Société pour l'abolition de l'esclavage*, va néanmoins se heurter à une forte opposition tant en métropole qu'en Guyane. Mais, appuyé par le gouverneur Jubelin, il est accepté par une Commission du Conseil d'Etat dont le rapporteur n'est autre que Lamartine. Le 18 juin 1835, un arrêté gouvernemental confie à la Mère JAVOUHEY 477 Noirs de traite, 250 femmes et 227 hommes. Le gouvernement prend à sa charge transport, habillement et outillage et s'engage à étendre les superficies en fonction des besoins. Dès février 1836, la Mère JAVOUHEY est de retour en Guyane, en dépit des nombreux obstacles dressés pour l'en empêcher.

L'élément original de cette expérience de Mana II est sa complète autonomie de gestion et son isolement du reste de la colonie. Au point que dans l'une de ses Lettres, la Mère JAVOUHEY n'hésite pas à qualifier

cette nouvelle expérience de « Mana, notre nouvelle Patrie » ! L'objectif est que la Caisse coloniale de Cayenne n'ait à supporter aucune des dépenses, ce qui est une garantie d'indépendance. La Mère JAVOUHEY refuse parallèlement toute force armée ou policière dans la concession. C'est dire qu'on lui reconnaît des pouvoirs très étendus tels que le choix des cultures et des bâtiments à construire, l'autorisation de créer son propre corps de police et de contrôler les allées et venues au sein de l'établissement.

« FAIRE TOMBER LES CHAÎNES INJUSTES »

L'autre grand intérêt au plan historique est ce programme d'affranchissement progressif des esclaves qu'il ne s'agit pas de libérer mais de préparer à la liberté. La Mère JAVOUHEY fait le choix de la Christianisation préalable de ces Noirs, de leur apprendre « leurs devoirs envers la société et envers Dieu ». Pour ce faire, elle se résout à utiliser dans un premier temps des moyens de coercition, tels que la peine de 15 coups de fouet pour certains délits. Mais elle tient surtout à éviter que les Noirs qui lui sont confiés n'aient aucun contact avec le monde extérieur, disposition qu'elle étend aussi en 1836 aux ouvriers et cultivateurs européens.

L'évangélisation des Noirs s'effectue sous le signe de l'exigence et de l'autorité. Ils sont étroitement surveillés par les religieuses et astreints à de strictes obligations de pratiques et à des séances d'instruction avec des conseils de conduite pour le travail et la morale. Les mariages légitimes sont fortement encouragés et encadrés, les jeunes filles libres étant étroitement séquestrées la nuit.

Les religieuses gèrent les seuls magasins de Mana, notamment les ventes d'alcool. Impossible donc d'échapper à leur tutelle qui impose un statut proche de la servitude. Les premiers Noirs engagés dans cette entreprise dès 1831, achèvent leur période de probation de 7 ans en 1838 : ce sont donc 185 Noirs qui reçoivent à cette date leur titre officiel de liberté. Parmi eux on dénote 70 familles mariées légitimement, séparées des hommes et des femmes non mariés. Des terrains situés dans un village autonome de 150 cases alignées à proximité leur sont attribués avec des vivres plantés, mais ils restent encore sous contrôle pour un temps.

Manioc, bananes et riz représentent l'essentiel des productions de Mana II, parmi lesquelles on retrouve aussi canne à sucre, café et cacao : 100 hectares sont mis en valeur par les engagés, 150 autres partagés entre les nouveaux libres. Les Noirs non encore émancipés travaillent 5 heures par jour pour la Congrégation et le reste du temps cultivent leurs propres terrains. Outre une église et un magasin général, les religieuses érigent un hôpital qui améliore l'état sanitaire et fait chuter la mortalité des premiers temps.

LE RUDE APPRENTISSAGE DE LA VIE COLONIALE

Il va sans dire que les obstacles à pareille entreprise ne cessent de s'accroître au fil des ans. La majorité des planteurs de Guyane y est hostile, préférant bénéficier d'une main d'œuvre servile plus abondante pour

leurs habitations. D'autant que démontrer que les Noirs sont capables de travailler en dehors du système esclavagiste sert d'argument au courant abolitionniste. Des membres du Conseil Colonial de Cayenne dénoncent donc cette entreprise, jugeant même que proche du Surinam où se sont multipliés les communautés de Noirs marrons, c'est un véritable foyer de rébellion qu'a créé le gouvernement. L'autonomie accordée aux religieuses est aussi dénoncée, la Mère JAVOUHEY étant soupçonnée d'exciter les Noirs à l'insubordination et à la désertion, donc de mettre en péril leurs intérêts et leur sûreté.

Le Conseil Colonial estime que la Supérieure générale cherche non seulement à profiter des Noirs mais aussi à faire couler la sueur des Blancs. Le lobby colonial en France est sollicité pour contrecarrer son action et faire cesser les « justes plaintes de la Guyane française ». A l'été 1836, le journal *Le Temps* affirme que la Mère JAVOUHEY pourrait bien être tentée de créer un royaume indépendant entre les possessions françaises et hollandaises.

L'administration locale elle-même, favorable au projet dans les premiers temps, s'interroge. Dès janvier 1837, le gouverneur se plaint des trop grandes exigences de la Mère JAVOUHEY. Les inspections se multiplient mais les rapports sont élogieux. Dans son rapport de 1838, le gouverneur Ducamper souligne que « la Mère JAVOUHEY a réussi à former les Noirs aux bonnes mœurs et au travail et se prononce en faveur de la continuation de l'expérience ».

Mais ce gouverneur subit de fortes pressions de la part des planteurs rassemblés au sein du Conseil Colonial qui demandent son rappel à Paris. Ils vont même supprimer l'allocation versée aux religieuses pour la gestion de la léproserie de l'Acarouany, pourtant extérieure à Mana et à son projet. A partir de 1839, leurs critiques s'accroissent contre les résultats obtenus à Mana, estimant même que l'expérience a complètement échoué. Face au débat qui progresse en France sur la future émancipation des esclaves et le cas de la Guyane britannique voisine où l'affranchissement définitif intervenu en août 1838 encourage les désertions massives d'esclaves, les administrateurs de la colonie semblent s'aligner sur le discours des planteurs.

En 1841, le gouverneur dénonce une trop faible production de Mana, le fait que les Noirs libérés ne travaillent plus que pour leur propre consommation, tout ceci résultant du monopole commercial exercé par les religieuses qui les empêchent d'échanger comme ils le désirent.

L'autorité religieuse de Guyane s'invite à son tour dans la critique, ne supportant guère la volonté de stricte indépendance temporelle de la Congrégation. Le Préfet apostolique, proche des planteurs, avait exprimé ses réserves dès 1834. Il estime désormais que « les religieuses envoyées à Mana sont mal formées et doivent être remplacées ». Il refuse d'affecter un prêtre à Mana et s'aligne ouvertement sur les positions des notables blancs dans ce courrier adressé à la Mère JAVOUHEY :

« Votre projet porte ombrage aux habitants du pays et en est universellement blâmé. Les nègres ne se croient libres qu'autant qu'ils ont la faculté de ne rien faire... La raison et la persuasion ne peuvent rien contre la paresse et l'ignorance. Vous les ferez désertir; ils iront rejoindre les nègres marrons du Surinam ».

En 1841, le conflit est ouvert quand ce Préfet apostolique menace de priver les Sœurs de l'accès aux sacrements et envoie à Rome un long réquisitoire contre Mana dans lequel il accuse, entre autres, la Mère JAVOUHEY d'avoir versé de l'argent aux milieux abolitionnistes métropolitains pour obtenir leur protection.

A cette époque, les religieuses concentrent leur attention sur l'éducation des jeunes Noirs qui reçoivent une véritable instruction élémentaire à l'école de Mana qui compte 220 élèves. Or, la Supérieure générale propose au gouvernement de racheter tous les esclaves de 3 à 14 ans à leurs propriétaires, soit près de 3000 enfants qui seraient rassemblés à Mana pour y être éduqués avant d'être affranchis. Ce projet va désormais plus loin que l'objectif de départ de Mana et s'inscrit dans l'optique d'une abolition progressive de l'esclavage.

Mais, tout en rendant hommage aux résultats obtenus en matière de moralité, le Ministre de la Marine souligne le coût élevé de l'opération pour des Noirs peu enclins au développement des cultures d'exportation. De fait, en 1843, l'action de la Congrégation semble s'essouffler, d'autant que Mana compte désormais 510 individus affranchis ou libres de naissance et plus que 96 soumis à engagement. La Mère JAVOUHEY elle-même déplore une certaine paresse et peu d'amour pour le travail chez les Noirs libérés.

Finalement, en juin 1843, déçue par les tergiversations gouvernementales et les nombreuses pressions et menaces de toutes parts dont elle est l'objet, la Mère Javouhey retourne définitivement en France, laissant la direction de Mana à l'une de ses Sœurs qui verra encore s'accroître la pression sur la Communauté. Elle a du mal à asseoir son autorité sur la population de Mana où l'immoralité commence à apparaître.

Maintenant que l'accès des esclaves saisis à la liberté est réglé, les administrateurs s'attaquent à la position monopolistique des religieuses. En octobre 1843, le gouverneur annonce que le bourg de Mana devient accessible à tous et en particulier aux commerçants. Mana redevient un quartier comme les autres, administré sur le budget général de la colonie. Les religieuses sont confinées dans les tâches d'éducation dans les écoles primaires et à la tenue des salles d'asile. Le Ministre de la Marine informe la Mère JAVOUHEY en 1846 que Mana rentrera bientôt dans le droit commun à compter du 1^{er} janvier 1847.

Cette laïcisation de Mana implique la restitution à l'Etat des terrains et des bâtiments mis à la disposition de la Congrégation. Mais la passation de pouvoir s'effectue en douceur puisque les Sœurs de Saint Joseph conservent la propriété de 15 hectares accordée en 1828 et une partie de leur monopole commercial notamment pour la vente du rhum.

Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette expérience de Mana ?
D'anciens esclaves réunis et encadrés pour renouer avec une existence plus digne.

Une stratégie d'évangélisation consistant à fonder un isolat très chrétien coupé du reste de la société. C'est le même schéma que celui des Réductions du Paraguay, mais son originalité tient au fait qu'une femme concentre entre ses mains toute l'autorité, ce qui est un cas unique dans ce XIX^e siècle où la gent féminine est encore bien loin d'avoir acquis une place de premier plan dans la plupart des sociétés.

SOURCES

Archives de la Congrégation de Saint Joseph de Cluny

Série 2 A/i 1 : Mana (1828 – 1845).

Série 3 A : Correspondance des sœurs JAVOUHEY.

Archives Nationales.

Série F 19 : Cultes.

F 19/ 6208 : Congrégation de Saint Joseph de Cluny (1818 – 1825).

Archives départementales de Guyane.

Série Fs – 18 : Mana de 1825 à 1853.

BIBLIOGRAPHIE

DELISLE Philippe : Histoire religieuse des Antilles et de la Guyane françaises, Karthala, 2000.

DELISLE Philippe : Les Sœurs de Saint Joseph de Cluny (1818 – 1846), in *Revue française d'Histoire d'outre-mer*, t. 85, (1998).

LECUIR- NEMO Geneviève : Anne-Marie JAVOUHEY, Karthala (2001)

BELENUS René : Anne-Marie JAVOUHEY et les colonies françaises d'Amérique (Editions BENES(1998). Réédition, Editions Art, (2007).